



Suspension du permis de conduire

Par **mrik**, le **30/03/2012** à **09:49**

Bonjour,Je suis actuellement en attente d'une suspension du permis de conduire d'une durée de trois mois .Ayant besoin de mon permis pour chercher un emploi je suis pour le moment dans l'impasse.Est il possible d'aller déposer mon permis en gendarmerie (ou autre) afin de débiter ma suspension dès maintenant malgré ne pas y avoir été convié par les autorités compétentes ?Par avance merci.

Par **chaber**, le **01/04/2012** à **12:17**

bonjourrntant que la sanction administrative ou judiciaire n'a pas été prise vous pouvez toujours circuler. rnrnLes forces de l'ordre ne peuvent revenoir votre permis sans cette décision

Par **mrik**, le **02/04/2012** à **17:01**

J'ai reçu une ordonnance pénale et l'amende a été encaisser il ya un mois, cela ne veut il pas dire que la décision a été prise, je suis vraiment obliger d'attendre qu'on me le demande ?rnrnmerçi